Ondes URBAINES
Villes de France
Villes & Agglomérations

jeudi 24 Juin 2021 - n°306

Agenda - Notez bien !
Evénement - J-13 inscrivez-vous au congrès de Villes de France les 8 et 9 juillet à Blois
Election - Fort taux d'abstention aux élections régionales et départementales
Centre-ville et Commerce - Bilan d'étape chiffré d'Action Logement en faveur Action Cœur de Ville
Finances - L'OFGL présente son pré-rapport sur l'état des finances locales
Numérique - Lancement de la brochure d'Orange sur la Transformation numérique des Collectivités
Institutions - Une note d'information pour préciser les assouplissements à l'entrée en garantie jeunes
Transport - Environnement - Schémas directeurs d'infrastructures de recharge : des décrets viennent de paraître
Habitat - Numéro spécial des « Cahiers de l'Anah » sur les copropriétés
Culture - Découvrir les nombreuses formations du Centre des Monuments Nationaux

AGENDA

Notez bien !

Jeudi 8 et vendredi 9 juillet 2021
Congrès de *Villes de France*
Blois
Information et inscription

Mercredi 7 juillet 2021 (à partir de 17h00)
Réunion du Réseau des Directeurs de Cabinet de *Villes de France*
Blois

Mercredi 15 septembre (9h30-14h00)
Conseil d'administration de *Villes de France*
Paris

Mercredi 15 septembre (14h30 - 17h30)
Groupe de travail sur la Transition écologique
Paris

Mardi 21 et mercredi 22 septembre 2021
Innopolis Expo (*Villes de France* est partenaire)

Jeudi 23 septembre 2021 (10h00-12h00)
Groupe de travail Numérique

EVÉNEMENT

J-13 inscrivez-vous au congrès de Villes de France les 8 et 9 juillet à Blois

La crise sanitaire aura mis en lumière la résilience des villes moyennes et révéler leur nouvelle attractivité. Le congrès 2021 de *Villes de France* sera l'occasion de mettre en perspectives les défis auxquels ces territoires doivent faire face et partager des bonnes pratiques. Relance économique, Santé, Cœur de ville, mobilités, transitions, et jeunesse sont autant de thèmes à débattre à l'aune de la nécessité d'un environnement davantage préservé pour assurer la qualité de vie des habitants.
A cette occasion, nous aurons le plaisir d'acceuillir Monsieur Jean Castex, Premier Ministre, Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat, ainsi que des membres du gouvernement.

Programme et inscription

ELECTION

Fort taux d'abstention aux élections régionales et départementales

Dimanche 20 juin, s'est tenu le premier tour des élections régionales et départementales. Un double scrutin marqué par un très fort taux d'abstention : près de 67%, soit deux électeurs sur trois, et atteint 87% chez les 18-24 ans.
Face à cette situation, l'ensemble des dirigeants politiques ont appelé à un *« sursaut démocratique »* et la nécessité de faire évoluer la démocratie. Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale, a annoncé des « initiatives » qu'il présentera la semaine prochaine.
Aussi, des dysfonctionnements ont été constatés sur l'organisation de ces élections, notamment la non distribution de 9% des plis électoraux par la société Adrexo et La Poste. Auditionné par la commission des Lois du Sénat à ce sujet, Gérard Darmanin, Ministre de l'Intérieur, a reconnu que ce marché *« était finalement trop gros pour Adrexo »*. Il s'est déclaré favorable à une modification législative pour un meilleur encadrement de ce marché, voire remettre l'ensemble de la distribution sous l'autorité de la Place Beauvau.
Les membres du comité de suivi des élections régionales et départementales, auquel participe *Villes de France* , avaient déjà alerté en amont sur un risque de non livraison de la propagande.
Première conséquence, La Poste a annoncé qu'elle reprenait la distribution de 5 millions de plis, confiés à l'origine à Adrexo, pour le second tour. La commission des Lois du Sénat s'est dotée des pouvoirs d'une commission d'enquête et rendra ses conclusions avant la fin de la session parlementaire en juillet prochain. Du côté de l'Assemblée nationale, des auditions seront également menées la semaine prochaine, mais pour l'instant sans que ne soit ouverte commission d'enquête.

CENTRE-VILLE ET COMMERCE

Bilan d'étape chiffré d'Action Logement en faveur Action Cœur de Ville

Action Logement vient de publier son Bilan 2020 de l'intervention en faveur de l'attractivité résidentielle des cœurs de ville, et spécialement du programme national Action Cœur de Ville (ACV). Le groupe paritaire est associé à l'État, à la Banque des Territoires et à l'ANAH pour mettre en œuvre ce dispositif dédié à la revitalisation des territoires concernés. Depuis 2018, Action Logement, en lien étroit avec les élus de ces collectivités, a engagé 552 millions d'euros au bénéfice du logement des salariés dans les centres de ces villes moyennes. Au 31 décembre 2020, *« ce sont 830 opérations immobilières qui ont été sélectionnées et financées par Action Logement dans 185 villes représentant près de 10 000 logements abordables remis sur le marché. Les opérations en cours représentent un montant cumulé de 552 millions d'euros, dont 356 millions d'euros pour la seule année 2020 »*. Le bilan 2020 de l'intervention d'Action Logement dans le cadre du programme ACV *« illustre l'engagement volontariste des Partenaires sociaux en faveur de l'attractivité des villes moyennes »*. Deux ans avant la fin du programme, les Partenaires sociaux d'Action Logement se disent *« déterminés à accélérer leur investissement au service des territoires et des bassins d'emploi pour lesquels le Groupe a mobilisé une enveloppe globale de 1,5 milliard d'euros ».*

Lire la publication

FINANCES

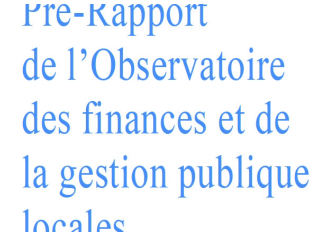

L'OFGL présente son pré-rapport sur l'état des finances locales

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) a pour mission de collecter, d'analyser et de partager les données sur les finances et la gestion des collectivités locales. Le partage des connaissances, des méthodes et des pratiques entre tous les acteurs concernés est en effet un levier utile pour l'amélioration des politiques publiques. Dans le cadre de sa mission, l'OFGL produit chaque année un rapport qui dresse un état des lieux des finances locales.
L'OFGL a rendu public ce 22 juin son pré-rapport sur les finances publiques locales, devant les membres du Comité des finances locales, l'occasion pour l'OFGL de revenir - dans un chapitre spécifique - sur l'impact de la crise sur les budgets locaux en 2020.

Sans prendre en compte les mesures de soutien apporté par l'État, et en cumulant les dépenses supplémentaires liées aux moindres recettes, l'OFGL estime le coût net de la crise à plus de 5 milliards d'euros pour le secteur public local. Les communes et intercommunalités enregistrent pour leur part une perte sèche de près d'1,9 milliard d'euros sur leurs recettes tarifaires.

Téléchargez le pré-rapport

NUMÉRIQUE

Lancement de la brochure d'Orange sur la Transformation numérique des Collectivités

Orange œuvre chaque jour à l'aménagement numérique du territoire et grâce au déploiement du très haut débit fixe et mobile les collectivités locales peuvent se saisir des potentiels du numérique pour optimiser leur fonctionnement, développer leur attractivité mais également favoriser l'inclusion numérique. Le développement de nouveaux usages associés au déploiement des réseaux sert à dynamiser le tissu économique et ce quelle que soit la taille de la collectivité et sa maturité numérique.
Pour accompagner les métropoles, villes médianes, petits centres urbains, communes rurales, de montagne, de littoral ou de campagne dans cette transformation numérique et dans l'appropriation de nouveaux usages, Orange met à disposition des collectivités locales une brochure permettant d'identifier les usages dans les domaines de la compétitivité de la commune, de la cohésion du territoire et de la transformation écologique de la commune.

Accéder à la brochure

INSTITUTIONS

Une note d'information pour préciser les assouplissements à l'entrée en garantie jeunes

Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle a publié une note d'information qui précise les assouplissements à l'entrée en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) de la garantie jeunes.
Ainsi, le Pacea pourra être modulé de 9 à 12 mois, à partir du 1er octobre 2021, et prolongé sur décision de la mission locale jusqu'à 18 mois. La période de référence pour la prise en compte des ressources du jeune est également modifiée, tout comme la prise en compte des situations de précarité familiale.
Ces assouplissements doivent permettre de doubler le nombre de bénéficiaires du plan *« 1 jeune, 1 solution »* et atteindre l'objectif fixé de 200 000 jeunes accompagnés en 2021.

Retrouvez la note d'information ainsi que le guide relatif à la garantie jeunes

TRANSPORT - ENVIRONNEMENT

Schémas directeurs d'infrastructures de recharge : des décrets viennent de paraître

L'année 2020 a vu – en dépit de la crise sanitaire – une véritable accélération du marché du véhicule électrique avec un triplement des parts de marché pour les véhicules neufs (de 2% en 2019 à plus de 6% en 2020). En mars dernier, plus de 8% des véhicules neufs étaient d'ailleurs des véhicules électriques et plus de 16% étaient des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
Cette dynamique doit s'accompagner de la mise en place d'une infrastructure de recharge. Au 1er avril 2021, la France était équipée de 612 874 points de recharge, majoritairement déployés chez les particuliers et dans les entreprises. Les bornes ouvertes au public, en voirie, sur les parkings publics, ou encore sur les parkings des supermarchés, sont également indispensables pour les ménages ne disposant pas de parking privé, pour les recharges additionnelles ou encore lors des déplacements longue distance. Le territoire français est équipé de près de 40 000 points de charge ouverts au public, et l'objectif de l'Etat est d'atteindre 100 000 points de charge d'ici 2022.
Ce déploiement des infrastructures de recharge doit se faire de manière coordonnée, en assumant un maillage complet du territoire et sans laisser de zone blanche. La loi d'orientation des mobilités (LOM) a prévu à cet effet la

mise en place de schémas directeurs pour les infrastructures de recharge par les collectivités et établissements publics, le cas échéant, les autorités organisatrices de la mobilité ou les autorités organisatrices de la distribution d'énergie, disposant de la compétence « infrastructure de recharge ». L'ambition de ces schémas directeurs est de donner au niveau local un rôle de chef d'orchestre du déploiement de l'offre, pour assurer pertinence et cohérence, avec une dimension opérationnelle et prospective.
Le décret n° 2021-565 du 10 mai dernier, pris en application de la LOM, précise les modalités d'élaboration, de validation et de suivi de ces schémas directeurs. En complément, un second décret publié également le 10 mai dernier, permet de disposer des informations sur l'usage des stations de recharge ouvertes au public situées sur le territoire couvert par le schéma directeur de la part des opérateurs d'infrastructures.
Afin de mettre à disposition des collectivités un maximum d'outils pour l'élaboration de ces schémas, le ministère chargé des transports a adressé aux associations d'élus un guide qui fournit les éléments techniques, des clés et des informations utiles pour l'élaboration de ces schémas directeurs pour les infrastructures de recharge.
Bien que non obligatoires, les schémas directeurs de déploiement des infrastructures de recharge sont des outils importants pour la transition écologique, et le déploiement des points de recharge ouverts au public, a vocation à figurer dans les objectifs des CRTE.

En savoir plus

HABITAT

Numéro spécial des « Cahiers de l'Anah » sur les copropriétés

Les *« Cahiers de l'Anah »* (Agence nationale de l'habitat) viennent de publier un dossier remarqué sur le sujet des copropriétés et sur la réhabilitation des logements. Ce dossier démontre en particulier que l'intervention en faveur des copropriétés reste un travail collectif avec le réseau de l'Anah et les collectivités territoriales. Comme le souligne aussi ce numéro, il s'agit toujours d'une mission complexe, qui nécessite de construire des réponses sur-mesure pour s'adapter à chaque territoire et qui doit s'inscrire dans le temps long pour porter ses effets. À lire en particulier dans ce numéro, une interview de Thierry Repentin, président du Conseil d'administration de l'Anah et maire de Chambéry, un dossier dédié aux actions menées par l'Agence et ses partenaires pour rénover les copropriétés, et un reportage à Bastia pour découvrir les rénovations du centre-ville.

Lire le numéro

CULTURE

Découvrir les nombreuses formations du Centre des Monuments Nationaux

Par un courrier du 14 juin dernier, Philippe Bélaval, président du Centre des Monuments Nationaux, vient de proposer à *Villes de France* et à ses adhérents de faire mieux connaître les formations dispensées par son Centre de formation continue *« CMN Institut »*. Ce centre a vocation à former tous les acteurs du patrimoine. En tout, ce sont plus d'une trentaine de modules pédagogiques, de stages en immersion au sein d'un monument historique, et de parcours courts pensés pour approfondir deux thématiques : l'exploitation d'un site patrimonial et la conduite de chantier dans les monuments historiques. La méthode pédagogique retenue est pratique, opérationnelle, appliquée : les intervenants vont y partager leur connaissance fine du terrain. CMN Institut c'est aussi un lieu d'exception où se retrouver pour se former. Les stagiaires sont accueillis au cœur du domaine national de Saint-Cloud, trésor du patrimoine francilien au sein duquel des métiers et des compétences patrimoniales très divers ont l'occasion de s'exercer.
(photographie ©CMN, Musée de la Marine)

Pour découvrir le catalogue 2021

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi